

CONSEIL MUNICIPAL

Convention de passage :

Dans le cadre des travaux de création d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées il y a lieu de modifier le réseau d'assainissement communal. Cette modification impose de passer en domaine privé. Il est proposé de signer avec Mme DABOUIS Josette propriétaire de la parcelle A 99 concernée, une convention amiable de passage. Cette convention prévoit une compensation financière fixée à 105 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention et le paiement de la compensation. Ce document sera publié aux Hypothèques à La Flèche.

Marché pour les travaux d'assainissement

A partir du plan fourni par le maître d'ouvrage, Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes du projet à savoir : une restructuration du réseau eaux usées Route de St Brice et création d'un nouveau réseau reliant La Rue de la Mairie à la station de traitement (lot n° 1 du marché), une nouvelle station de traitement des eaux usées Route de Bellevue avec rénovation du poste de relevage existant et création d'un nouveau poste.

Après avoir donné lecture du rapport de la commission appel offre le conseil municipal décide de confier :

Le lot n°1 réseau à l'entreprise GT CANALISATIONS pour un montant de 74200 € HT

Le lot n°2 unité de traitement à l'entreprise SOGEA pour un montant de travaux de 415712,50 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ces marchés.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour l'ouverture de crédit de trésorerie et les conditions générales des prêts, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour l'ouverture d'une ouverture de crédit dans la limite de 300000 € aux conditions suivantes: Durée : 1an, Taux : T4M+0,09% soit à ce jour 3,8835%, Facturation : Trimestrielle des intérêts et à terme échu Commission : néant. Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget le sommes nécessaires au remboursement des échéances; prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances. Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Despres Denis, Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Report de paiement de la taxe de raccordement des eaux usées

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions de paiement de la taxe de raccordement au réseau eaux usées communal. Il précise qu'un délai peut-être accordé sur demande du propriétaire, dans le cas d'une installation autonome récente. Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise un délai de paiement pouvant aller jusqu' à 4 ans après l'obtention du permis de construire.

Subventions versées aux associations en 2007

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une somme globale a été prévue lors du vote du budget principal concernant le versement de subventions annuelles aux associations de la commune. La somme de 3 500.00 € est répartie comme suit entre les associations : Amicale de l'école : 1 170.00 €, Amicale des anciens combattants : 325.00 €, Anciens jeunes : 115.00 €, Association sportive : 940.00 €, Animer Souvigné : 335.00 €, A3S : 272.80 €, Divers en réserve : 342.20 €